



UN ~~POIDS~~, QUATRE MESURES

1 AVENIR PROFESSIONNEL

2 ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

3 LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

4 SANTÉ DÉMOCRATIQUE

LES 18 DEMANDES JEUNESSE MONTRÉALAISES
DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS PROVINCIALES 2014

LUMIÈRE SUR LA RÉALITÉ MONTRÉALAISE

Forte de ses 1 959 987 habitants, l'île de Montréal est le milieu de vie de plus du quart des jeunes au Québec¹. C'est un habitant sur trois qui y est âgé de 10 à 34 ans; les jeunes adultes (20-34 ans) y étant plus nombreux que les adolescents (10-19 ans)². La métropole est également le milieu de vie de la très grande majorité des jeunes immigrants au Québec³. De toutes les municipalités du Québec, la ville de Montréal est aussi celle où l'on retrouve la plus importante population ayant une identité autochtone (7 %) ; les jeunes âgés entre 10 et 34 ans représentent près de 40 % de cette population⁴.

Essentiellement, la jeunesse montréalaise est une jeunesse scolarisée (47 % des 25 à 34 ans détiennent un certificat ou un diplôme universitaire⁵), multiculturelle (un montréalais sur quatre âgé de 10 à 34 ans est né à l'extérieur du Canada⁶) et dynamique. En effet, la métropole regorge de jeunes aux talents et aux potentiels multiples, qu'ils soient favorisés ou défavorisés. Pôle de savoir majeur concentrant le quart des emplois au Québec⁷, 7 universités et constituantes et 12 établissements d'enseignement collégial⁸, la métropole sert d'incubateur d'initiatives et d'innovation à de nombreux jeunes étudiants, chercheurs, ingénieurs, entrepreneurs, leaders, artistes, etc. La métropole concentre d'ailleurs 83 % de l'activité effectuée en recherche et développement au Québec⁹.

À d'autres égards, la jeunesse montréalaise est aussi une jeunesse sous-employée (Montréal concentre le plus grand nombre (38 700) de jeunes chômeurs âgés entre 15 et 29 ans au Québec¹⁰) et marginalisée. En effet, on estime à plus de 10 000 le nombre de jeunes de moins de 30 ans vivant dans la rue à Montréal¹¹. Par ailleurs, le taux de chômage chez les jeunes immigrants de 15-24 ans (27 %) est deux fois plus important que celui des jeunes nés au Canada (13 %)¹², et il est aussi considérablement plus élevé chez les membres des minorités visibles (18 %)¹³. Un écart, de moindre importance, s'observe aussi au sein de la population autochtone à Montréal, où le taux de chômage est supérieur de près de 3 points de pourcentage à la moyenne montréalaise¹⁴. Les nouveaux immigrants sont ceux qui éprouvent le plus de difficultés sur le marché du travail. Notamment, le taux d'emploi des femmes immigrantes, même celles qui détiennent un grade universitaire, est très faible (45,7 %)¹⁵.

Pour les membres du Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM), la relève québécoise et la diversité culturelle constituent une richesse et une source d'inspiration sur laquelle doit s'appuyer le développement du Québec et notamment, de la région de Montréal. Cette vision, incluse dans *Le Montréal de ma génération*¹⁶, une déclaration du FJÎM adoptée en 2010 par près de 200 jeunes représentants de groupes jeunesse, doit être au centre des actions. Or, bien qu'elle doive composer avec une complexité d'enjeux que l'on ne retrouve pas ailleurs au Québec (immigration, chômage, itinérance, familles à faible revenu, étudiants internationaux), Montréal souffre d'un sous-financement systémique.

De l'avis du FJÎM, le caractère particulier de la métropole québécoise doit être pris en considération par le prochain gouvernement du Québec, et ce bien davantage qu'à l'heure actuelle, dans la répartition des budgets destinés aux régions. Les experts et les tendances le confirment¹⁷, le monde de demain est appelé à graviter autour des centres urbains, lesquels concentrent savoirs, capitaux, entreprises et institutions. En ce sens, et tel que stipulé par une toute récente étude de la BMO, le gouvernement du Québec a un rôle des plus stratégiques à jouer dans l'octroi de leviers adéquats à sa seule et unique métropole sur le plan des revenus et des pouvoirs. La métropole de Montréal doit avoir les moyens de se démarquer sur la scène internationale et de jouer pleinement son rôle sur le plan intérieur, qui est celui d'être le premier générateur de richesse au bénéfice de toute la société québécoise¹⁸. Aux yeux du FJÎM, il devient donc impératif d'adopter une loi qui reconnaît la Ville de Montréal comme puissant moteur de prospérité économique pour le Québec et le Canada, à l'instar du *City of Toronto Act*, qui a été adopté par le gouvernement ontarien en 2007¹⁹, et de revoir les formules de financement des régions au Québec afin de les rendre plus équitables et sensibles à la réalité de Montréal, ville universitaire, ville de créativité, ville de culture, ville cosmopolite...

LE FORUM JEUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Actif depuis près de quinze ans à travers de nombreuses prises de position et de nombreux projets réalisés par et pour les jeunes, le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) se préoccupe des enjeux qui touchent la jeunesse montréalaise et multiplie les occasions de faire entendre sa voix. Organisme de concertation représentant des centaines d'organisations jeunesse de Montréal, le FJÎM développe et présente des plateformes électorales à chaque élection et à chaque pallier de pouvoir depuis près de 10 ans, tout en inscrivant son action politique dans un cadre non partisan. Les jeunes représentants élus du FJÎM souhaitent profiter des élections provinciales 2014 pour porter à l'attention des futurs décideurs, les enjeux jeunesse qu'ils jugent prioritaires ainsi que la vision qu'ils ont de leur ville, de leur région et de la société auxquelles ils aspirent. Leur plateforme intitulée « Un poids, quatre mesures » regroupe leurs demandes électorales sous quatre thèmes dans l'espoir que leur poids démocratique se fera convaincant le 7 avril prochain et que des engagements fermes seront pris face à la jeunesse québécoise et montréalaise.

LES ENJEUX JEUNESSE PRIORITAIRES



PARCOURS ATYPIQUES : FACILITER L'EMPLOYABILITÉ ET L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Évoluant dans un contexte de choc démographique, marqué par un vieillissement sans précédent de la population et un départ massif de travailleurs à la retraite, les jeunes d'aujourd'hui auront à faire face à des enjeux de taille au cours de leur vie professionnelle, notamment en termes de conditions de travail, de sécurité de revenus et de perspectives de carrières. Ils ne connaîtront pas des parcours de vie linéaires comme leurs parents mais plutôt des parcours de vie qualifiés d'atypiques. En effet, la grande majorité des jeunes professionnels connaîtront des cheminements parsemés d'expériences d'emploi diverses et variées, ponctués d'allers-retours entre les études, les congés familiaux et le travail, à l'instar des jeunes travailleurs autonomes et artistes de la relève.

Ce choc démographique suscite des changements majeurs dans les pratiques de gestion et de fonctionnement des organisations, notamment en ce qui a trait à la conciliation étude-travail-vie personnelle. Les dynamiques familiales ont beaucoup évolué au cours des dernières décennies (deux parents en emploi, familles monoparentales, aidants naturels) mais le marché du travail s'est quant à lui très peu adapté à ces nouvelles réalités. Les mesures volontaires qui ont vu le jour à cet effet s'étant montrées peu concluantes, le FJÎM est d'avis que le gouvernement du Québec devrait mettre en place une loi cadre sur la conciliation travail-famille afin de forcer les changements dans les milieux de travail, à l'instar de la ville de San Francisco, où un tel projet de loi est entré en vigueur en janvier 2014.

Par ailleurs, cette transition démographique en question n'est pas sans laisser un vide considérable dans le bassin de main-d'œuvre québécois, appelant de ce fait le gouvernement et les employeurs à se doter de plans de relève en emploi de même que de stratégies en matière d'insertion professionnelle des immigrants. À cet égard, une partie de la solution repose effectivement sur la capacité de la province à tirer profit de sa population immigrante qui lui arrive avec des compétences et des qualifications professionnelles à même de combler les manques au Québec en matière de main-d'œuvre. Pour cela, les membres du FJÎM souhaitent que la société québécoise se donne les moyens d'intégrer convenablement les jeunes au plan professionnel, et plus spécifiquement les jeunes marginalisés (immigrants, chômeurs, autochtones, jeunes à mobilité réduite), afin qu'ils deviennent des citoyennes et des citoyens à part entière. En ce sens, le FJÎM émet les demandes suivantes :

Adopter une loi cadre sur la conciliation étude-travail-vie personnelle et fournir des incitatifs aux employeurs afin qu'ils se dotent de plans de relève et de mesures favorisant l'intégration en emploi des immigrants et des membres des minorités visibles, notamment des femmes

Faciliter la reconnaissance des acquis et des compétences professionnelles de la main-d'œuvre immigrante et bonifier les programmes de francisation qui leurs sont destinés

Accroître les compétences et les qualifications professionnelles des jeunes, notamment des jeunes marginalisés, par des stages rémunérés et encadrés par des organismes spécialisés

PARCOURS ENTREPRENEURIAL : VALORISER LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Le choc démographique que connaît le Québec, de même que la crise économique et les changements climatiques représentent des défis de taille en matière d'entrepreneuriat. En effet, il s'avère de plus en plus impératif de miser sur une relève entrepreneuriale à même de contribuer à résoudre ces problématiques, en l'occurrence les entreprises d'économie sociale. «Organisations de propriété collective, soumises à une gouvernance démocratique; elles sont ancrées dans leur communauté et poursuivent une finalité sociale»²⁰. Elles représentent un îlot de stabilité économique dans un contexte d'économie mondialisée où la délocalisation a affecté et continue de toucher plusieurs secteurs²¹. De surcroît, ce sont des modèles d'entreprises qui conviennent parfaitement aux jeunes d'aujourd'hui du fait qu'ils font appel à des caractéristiques qui leurs sont propres (flexibilité, capacité d'adaptation, innovation, maîtrise des technologies de l'information et de la communication) en plus de répondre à leurs valeurs sociales et environnementales.

Tel que reconnu dans la loi cadre sur l'économie sociale en vigueur depuis octobre 2013, les entreprises d'économie sociale contribuent de manière considérable au développement et à la vitalité socioéconomique du Québec, d'où l'importance pour le FJÎM d'inclure au plan d'action relatif à cette loi attendu en avril 2014, des mesures concrètes permettant de stimuler la relève entrepreneuriale au Québec. D'autant plus que d'ici 2020, ce sont 98 000 entrepreneurs qui se retireront des affaires en désirant vendre ou transmettre leur entreprise, alors qu'à peine 60 000 personnes déclarent vouloir reprendre le flambeau, ce qui représente un déficit de 38 000 repreneurs d'entreprises²². Aux yeux du FJÎM, il s'agit là à la fois d'un défi et d'une opportunité. Une opportunité dans la mesure où la relève entrepreneuriale se trouve face à une multitude de possibilités en termes de création d'entreprises d'économie sociale ou de reprise d'entreprises vers l'économie sociale. Et un défi dans la mesure où, bien qu'il soit en pleine croissance au Québec, le secteur de l'entrepreneuriat social doit s'affranchir de certaines limites.

En effet, à l'heure actuelle, les entrepreneurs sociaux ont à évoluer dans un environnement plus complexe que celui des entreprises traditionnelles. Notamment, les réseaux, les outils de soutien et les modes de financement s'avèrent mal adaptés à la réalité des entrepreneurs sociaux, particulièrement à la réalité des jeunes, des femmes et des communautés culturelles. Les jeunes entrepreneurs connaissent des difficultés particulières au moment de la création de leur entreprise, en raison de leur peu d'expérience, de leurs connaissances générales plus limitées et de leur accès plus restreint aux capitaux de pré-démarrage, de démarrage et éventuellement de croissance. Les femmes entrepreneures rencontrent, quant à elle, des obstacles en termes de contraintes personnelles (conciliation travail-famille), de reconnaissance et d'intégration dans les réseaux d'affaires et de difficultés de financement externe. En ce sens, des efforts de sensibilisation et d'éducation en matière d'entrepreneuriat jeunesse et d'entrepreneuriat féminin s'imposent et des programmes concrets d'initiation à l'entrepreneuriat doivent voir le jour.

L'entrepreneuriat chez les immigrants et les membres des minorités visibles s'est aussi développé de manière considérable au cours des dernières décennies au Canada. À Montréal, le pourcentage de personnes nées à

l'extérieur du Canada et engagées dans une démarche de création d'entreprise est effectivement plus élevé que chez les Canadiens de naissance, soit 10,5 % par rapport à 7,9 %²³. En raison de leur nombre et de cette propension particulière à l'entrepreneuriat, le gouvernement du Québec aurait tout intérêt à mieux outiller et appuyer les jeunes entrepreneurs issus des communautés culturelles et à leur fournir des services mieux adaptés à leur profil, sans toutefois promouvoir une segmentation de la population. Les mesures mises de l'avant doivent effectivement permettre aux clientèles ciblées d'entrer en contact avec des jeunes issus de la société d'accueil. En ce sens, le FJIM émet les demandes suivantes :

Créer un Fonds dédié aux jeunes entrepreneurs de l'économie sociale et contribuer à l'amélioration des conditions de travail dans le milieu de l'économie sociale afin d'y attirer davantage de jeunes professionnels et de repreneurs d'entreprises

Bonifier le soutien offert aux organisations spécialisées en entrepreneuriat afin qu'elles continuent d'offrir leurs services aux jeunes entrepreneurs de l'économie sociale et adapter les ressources existantes aux besoins spécifiques des jeunes, des femmes et des entrepreneurs issus des communautés culturelles

Stimuler la culture entrepreneuriale chez les jeunes en leur faisant découvrir des modèles d'entrepreneurs de l'économie sociale inspirants et en menant des activités de sensibilisation dans les écoles secondaires, les cégeps, les collèges et les universités



FINANCES PUBLIQUES ET RÉGIMES DE RETRAITE : PÉRENNISER NOS ACQUIS SOCIAUX

Le vieillissement démographique ainsi que l'augmentation de l'espérance de vie et le rétrécissement de la population active au cours des prochaines années auront des conséquences importantes sur les finances publiques et la viabilité budgétaire du Québec. En effet, l'inversion de la pyramide des âges induira des tendances lourdes au niveau de l'évolution des revenus et des dépenses de l'état québécois. Avec les nombreux départs à la retraite prévus dans les prochaines années, les jeunes travailleurs québécois seront tout à coup beaucoup moins à cotiser pour davantage de retraités. L'évolution passée et appréhendée de la population par groupe d'âge montre que le ratio de travailleurs pour le nombre de retraités ne sera plus que de 2,1, en 2050, alors qu'il était de 4,1 en 2013 et de 9,4 en 1971²⁴.

D'où la préoccupation croissante des jeunes à l'égard des difficultés financières de l'état québécois, lesquelles soulèvent la question de l'équité entre les générations. Par définition, l'équité intergénérationnelle est un principe qui commande une distribution équitable dans le temps des coûts et des bénéfices associés aux décisions collectives d'une société. En ce sens, l'augmentation drastique des dépenses consacrées au système de santé, le sous-financement des régimes de retraite et le réchauffement climatique sont autant de problématiques qui pèseront lourds sur les épaules des générations à venir et qui font appel à une solidarité entre les générations actuelles et futures. À l'heure actuelle, des études démontrent que le niveau de vie des jeunes d'aujourd'hui s'est amélioré comparativement à celui qu'ont connu leurs parents. Toutefois, la question qui se pose est la suivante : cette situation est-elle soutenable à long terme?

Le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec vient tout juste de lancer le premier indice québécois d'équité intergénérationnel et ce dernier nous apprend que la dette publique nette par habitant a doublé en une génération, soit entre 1986 et 2011²⁵. À la lumière de projections récentes fondées sur des hypothèses de croissance démographique et économique, tenant compte des pressions qu'exercera le

vieillesse de la population sur les dépenses publiques, des experts concluent que le Québec ne sera effectivement pas en mesure de garantir l'application du principe d'équité entre les générations, du fait que «les prochaines générations devront payer plus d'impôts pour obtenir moins de services»²⁶. Même constat du côté des fonds de retraite : les hausses du taux de cotisation au Régime de rentes du Québec ne suffiront pas à pallier à l'insuffisance de l'épargne publique et privée en vue de la retraite. «Toute solution influera de façon importante sur le revenu futur des jeunes, en nécessitant des hausses de taxes ou d'impôts, des réductions de services, des cotisations supplémentaires aux fonds de retraite ou une combinaison de ces trois éléments»²⁷.

De l'avis du FJÎM, il incombe donc au gouvernement du Québec de veiller à l'implantation de mesures concrètes et immédiates permettant d'accroître les revenus de l'état. Différentes mesures peuvent être étudiées et mises de l'avant afin de résorber le déficit actuel, notamment l'accroissement de la contribution globale des sociétés à l'assiette fiscale québécoise²⁸, par opposition à la contribution déjà considérable des particuliers. Des mesures concrètes et immédiates doivent également permettre de recapitaliser les régimes de retraite et de repenser les formules d'épargne en vue de la retraite afin qu'elles soient plus adaptées au profil des travailleurs d'aujourd'hui, c'est-à-dire des travailleurs mobiles qui ne seront pas rattachés à un seul et même employeur au cours de leur vie mais bien à plusieurs employeurs et à différents secteurs d'activité. Dans le but d'assurer aux jeunes générations actuelles et futures des services publics, des programmes sociaux et des régimes retraite dignes de la société québécoise, le FJÎM émet les demandes suivantes :

Accroître de 10 % la contribution globale des sociétés (grandes banques et entreprises) à l'assiette fiscale québécoise et exiger davantage de redevances de la part des industries qui exploitent abondamment les ressources naturelles afin qu'elles payent leur «juste part»

Procéder à l'élaboration de plans de recapitalisation des régimes de retraite afin d'en assurer l'autonomie et la pérennité et mieux faire connaître aux jeunes les modèles d'épargne retraite (individuels, collectifs, sectoriels, volontaires, rente de longévité, etc.)

Développer de nouvelles formules d'épargne retraite mieux adaptées à la réalité des travailleurs d'aujourd'hui et de demain, notamment celle des travailleurs autonomes et des travailleurs issus des milieux communautaires, des arts et de la culture



HYDROÉLECTRICITÉ : PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS ÉLECTRIQUES

Vaste réservoir d'eau douce et leader mondial en matière de production hydroélectrique, le Québec est doté d'un véritable potentiel en matière de lutte aux changements climatiques. En effet, le Québec regorge d'avantages naturels lui permettant de produire de l'électricité à partir d'une ressource renouvelable, à faible coût et à faible impact sur la pollution atmosphérique, comparativement aux énergies fossiles²⁹. Les membres du FJÎM sont d'avis que le Québec, aux prises avec d'énormes surplus de production qui coûtent au moins un milliard de dollars par année aux Québécoises et Québécois³⁰, a tout intérêt à investir ces surplus dans l'électrification du transport des personnes et des marchandises, notamment des transports en commun.

Carburant au pétrole, le secteur du transport est responsable de 43,5 % des émissions de gaz à effet de serre au Québec, faisant de ce secteur le plus polluant de tous, suivi de près par les industries³¹. Préoccupés par les changements climatiques et la qualité de leur milieu de vie, les membres du FJÎM considèrent que les solutions de remplacement aux énergies fossiles, telles les énergies vertes, doivent apparaître au rang des priorités du

gouvernement en matière d'exploitation et d'utilisation des ressources naturelles. En ce sens, les membres du FJÎM sont grandement favorables à une alimentation hydroélectrique du réseau de surface des transports en commun – à l'instar du métro montréalais, qui est considéré comme étant l'un des métros les plus propres et efficaces au monde.

Étant de grands adeptes du transport collectif et actif (à Montréal, 49,6 % des jeunes utilisent le transport en commun³²), les membres du FJÎM sont d'avis qu'un important transfert modal de l'automobile solo vers le transport collectif et actif s'impose au Québec du fait qu'il constitue un élément de solution à fort impact environnemental³³. On estime, en effet, que le fait d'accroître de 3 points de pourcentage la part modale du transport en commun dans la région métropolitaine de Montréal permettrait non seulement de réduire de moitié les émissions de CO₂ mais également, de réduire les coûts de congestion de 63,8 M\$ ainsi que les coûts de pollution atmosphérique de 6,4 M\$, si une taxe sur le carbone ou un marché du carbone était mis en place³⁴. En ce sens, le FJÎM émet les demandes suivantes :

Adopter une stratégie énergétique permettant de réduire la consommation de pétrole de 30 % d'ici 2020 et assurer un transfert modal ambitieux vers le transport collectif par la mise en place de mesures incitatives à l'utilisation du transport collectif et à l'achat de véhicules électriques

Adopter un cadre financier à la hauteur des objectifs de développement des transports collectifs que le gouvernement s'est fixé dans le cadre de sa stratégie nationale de mobilité durable

Initier un vaste chantier d'électrification des transports en commun, tout en assurant du même coup l'accessibilité universelle aux infrastructures de transport aménagées et rénovées



PARTICIPATION CITOYENNE : MIEUX VALORISER ET CONSULTER LES JEUNES

Parce que la vitalité à long terme de nos instances démocratiques est tributaire d'une relève bien informée et engagée, le FJÎM est sensible au défi que pose la participation des jeunes dans la sphère publique et politique. En effet, la tendance générale depuis les années 80 montre un désintérêt marqué des jeunes à l'égard des institutions politiques structurées et règlementées, ces derniers ayant souvent l'impression d'avoir peu d'influence sur les orientations prioritaires des différents paliers de gouvernements. Or, bien qu'ils soient nombreux à éviter la politique traditionnelle, ils ne sont pas pour le moins solidement attachés au principe de la démocratie et déterminés à améliorer le monde. En effet, d'après des études réalisées sur l'engagement politique et civique de la jeunesse canadienne³⁵, il apparaît que les jeunes sont, non seulement très engagés dans les causes, les organisations et les initiatives civiques locales et internationales auxquelles ils adhèrent, mais ils sont également plus actifs que leurs aînés dans les manifestations politiques, font plus de bénévolat dans des organismes à caractère social et communautaire, en plus d'être des consommateurs responsables (« *acheter, c'est voter!* »).

Pour rejoindre les jeunes, il faut donc les trouver là où ils sont et à cet effet, les nouvelles technologies de l'information et de la communication apparaissent comme étant une solution à grande portée. Or, il ne suffit pas de seulement de publier de l'information en ligne, il faut développer et engager le dialogue avec les jeunes, qu'ils soient engagés ou marginalisés (immigrants, personnes à mobilité réduite, autochtones), à travers les médias sociaux, la webdiffusion des consultations publiques, la participation en ligne et les données ouvertes, lesquelles permettent de produire des connaissances forts utiles aux administrations et aux citoyens. Se

rapprocher des jeunes, c'est aussi tenir des consultations dans des lieux où ils sont déjà présents, par exemple, dans les cégeps ou les universités. C'est investir le terrain et travailler avec les organismes communautaires du milieu qui sont en contact quotidien avec les jeunes citoyennes et citoyens. Ou encore, développer davantage les formules qui favorisent les discussions tout en étant moins formelles que les dépôts de mémoire ou d'avis, tels que les appels d'idées.

Mais le plus important, de l'avis du FJÎM, c'est de s'assurer que le public soit consulté à un moment où cela peut faire une réelle différence. La planification des audiences publiques des commissions doit tenir compte de ce facteur car lorsque les citoyennes et citoyens ont l'impression que tout est déjà décidé d'avance, ils sont encore plus susceptibles de désertier les instances. En ce sens, le FJÎM émet les demandes suivantes :

Instaurer des cours obligatoires d'éducation à la citoyenneté dès le secondaire 3 et utiliser les médias sociaux pour informer et rejoindre les jeunes, notamment les jeunes marginalisés, afin d'encourager leur prise de parole et de valoriser leurs positions auprès des décideurs

Tenir des commissions itinérantes dans divers lieux (centres communautaires, cégeps et universités) et se doter de mécanismes de consultation complémentaires (appels d'idées, consultations en ligne) afin de se rapprocher des jeunes citoyennes et citoyens

Consulter les citoyennes et citoyens à un moment où cela peut faire une réelle différence dans les travaux des commissions et veiller à leur transmettre des rapports faisant état des recommandations retenues dans le cadre des consultations publiques

Le FJÎM et ses jeunes représentants élus espèrent que le prochain gouvernement du Québec saura considérer ces demandes qui sont le résultat d'une réflexion commune des jeunes Montréalaises et Montréalais étalée sur plusieurs années. Pour adresser vos réponses aux jeunes représentants élus du FJÎM ou pour toutes demandes d'information, veuillez contacter Martine Boies-Fournier, agente de développement au FJÎM, à mboiesfournier@credemontreal.qc.ca ou au (514) 842-2400 #2566.

TABLEAU SYNTHÈSE DES DEMANDES ELECTORALES

ENJEUX JEUNESSE	DEMANDES DU FJÎM
Avenir professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adopter une loi cadre sur la conciliation étude-travail-vie personnelle et fournir des incitatifs aux employeurs afin qu'ils se dotent de plans de relève et de mesures favorisant l'intégration en emploi des immigrants et des membres des minorités visibles, notamment des femmes ✓ Faciliter la reconnaissance des acquis et des compétences professionnelles de la main-d'œuvre immigrante et bonifier les programmes de francisation qui leurs sont destinés ✓ Accroître les compétences et les qualifications professionnelles des jeunes, notamment des jeunes marginalisés, par des stages rémunérés et encadrés par des organismes spécialisés ✓ Créer un Fonds dédié aux jeunes entrepreneurs de l'économie sociale et contribuer à l'amélioration des conditions de travail dans le milieu de l'économie sociale afin d'y attirer davantage de jeunes professionnels et de releveurs d'entreprises ✓ Bonifier le soutien offert aux organisations spécialisées en entrepreneuriat afin qu'elles continuent d'offrir leurs services aux jeunes entrepreneurs de l'économie sociale et adapter les ressources existantes aux besoins spécifiques des jeunes, des femmes et des entrepreneurs issus des communautés culturelles ✓ Stimuler la culture entrepreneuriale chez les jeunes en leur faisant découvrir des modèles d'entrepreneurs de l'économie sociale inspirants et en menant des activités de sensibilisation dans les écoles secondaires, les cégeps, les collèges et les universités
Équité intergénérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroître de 10 % la contribution globale des sociétés (grandes banques et entreprises) à l'assiette fiscale québécoise et exiger davantage de redevances de la part des industries qui exploitent abondamment les ressources naturelles afin qu'elles payent leur «juste part» ✓ Procéder à l'élaboration de plans de recapitalisation des régimes de retraite afin d'en assurer l'autonomie et la pérennité et mieux faire connaître aux jeunes les modèles d'épargne retraite (individuels, collectifs, sectoriels, volontaires, rente de longévité, etc.) ✓ Développer de nouvelles formules d'épargne retraite mieux adaptées à la réalité des travailleurs d'aujourd'hui et de demain, notamment celle des travailleurs autonomes et des travailleurs issus des milieux communautaires, des arts et de la culture
Lutte aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adopter une stratégie énergétique permettant de réduire la consommation de pétrole de 30 % d'ici 2020 et assurer un transfert modal ambitieux vers le transport collectif par la mise en place de mesures incitatives à l'utilisation du transport collectif et à l'achat de véhicules électriques ✓ Adopter un cadre financier à la hauteur des objectifs de développement des transports collectifs que le gouvernement s'est fixé dans le cadre de sa stratégie nationale de mobilité durable ✓ Initier un vaste chantier d'électrification des transports en commun, tout en assurant du même coup l'accessibilité universelle aux infrastructures de transport aménagées et renouvelées
Santé démocratique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Instaurer des cours obligatoires d'éducation à la citoyenneté dès le secondaire 3 et utiliser les médias sociaux pour informer et rejoindre les jeunes, notamment les jeunes marginalisés, afin d'encourager leur prise de parole et de valoriser leurs positions auprès des décideurs ✓ Tenir des commissions itinérantes dans divers lieux (centres communautaires, cégeps et universités) et se doter de mécanismes de consultation complémentaires (appels d'idées, consultations en ligne) afin de se rapprocher des jeunes citoyennes et citoyens ✓ Consulter les citoyennes et citoyens à un moment où cela peut faire une réelle différence dans les travaux des commissions et veiller à leur transmettre des rapports faisant état des recommandations retenues dans le cadre des consultations publiques
Réalité montréalaise	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adopter une loi sur Montréal accordant notamment à la métropole le pouvoir de passer des règlements pour promouvoir le bien-être économique, social et environnemental, le pouvoir d'établir de nouvelles sources de revenus ainsi qu'un pouvoir accru en matière de planification et d'urbanisme.

RÉFÉRENCES

- ¹ Institut de la Statistique du Québec. *Regard statistique sur la jeunesse ; État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans*, Statistiques intersectorielles, 1996 à 2012.
- ² Ville de Montréal. *Portraits démographiques; La population des jeunes de 10 à 34 ans à Montréal*, Division de la planification urbaine, Avril 2013.
- ³ Institut de la Statistique du Québec. *Regard statistique sur la jeunesse ; État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans*, Statistiques intersectorielles, 1996 à 2012.
- ⁴ Ville de Montréal. *Portrait de la population autochtone à Montréal*, Division des affaires économiques et institutionnelles, Juin 2010.
- ⁵ Ville de Montréal. *Portraits démographiques; La population des jeunes de 10 à 34 ans à Montréal*, Division de la planification urbaine, Avril 2013.
- ⁶ *Ibid*
- ⁷ Institut de statistiques du Québec. *Profils statistiques par région - Emploi*, Décembre 2013.
- ⁸ Gouvernement du Québec. *Statistiques de l'éducation*, Édition 2011.
- ⁹ BMO Groupe financier et Boston Consulting Group. *Créer un nouvel élan à Montréal ; 10 propositions pour un programme de relance*, Février 2014.
- ¹⁰ Institut de la Statistique du Québec. *Regard statistique sur la jeunesse ; État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans*, Statistiques intersectorielles, 1996 à 2012.
- ¹¹ L. Dumais, G. Shields et M. Lessard. *Un nécessaire état de situation sur l'intégration socioéconomique des jeunes Montréalais*, Cahiers du LAREPPS, Mars 2009.
- ¹² Institut de la Statistique du Québec. *Regard statistique sur la jeunesse ; État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans*, Statistiques intersectorielles, 1996 à 2012.
- ¹³ Emploi-Québec. *Portrait des jeunes à Montréal*, 2008.
- ¹⁴ Ville de Montréal. *Portrait de la population autochtone à Montréal*, Division des affaires économiques et institutionnelles, Juin 2010.
- ¹⁵ Gouvernement du Québec. *Montréal; Fiche socio-économique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes*, Conseil du statut de la femme, 2010.
- ¹⁶ Forum jeunesse de l'île de Montréal. *Priorités jeunesse 2010-2015; Le Montréal de ma génération*, 2010.
- ¹⁷ BMO Groupe financier et Boston Consulting Group. *Créer un nouvel élan à Montréal ; 10 propositions pour un programme de relance*, Février 2014.
- ¹⁸ *Ibid*
- ¹⁹ *Ibid*
- ²⁰ Forum Jeunesse de l'île de Montréal. *Entreprendre autrement ; place aux jeunes entrepreneurs sociaux*, Mémoire déposé au MDEIE dans le cadre de la consultation publique sur la stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, Janvier 2011.
- ²¹ Comité d'économie sociale de Montréal - CRÉ de Montréal. *Portrait statistique de l'économie sociale de la région de Montréal*, 2008.
- ²² Fondation de l'entrepreneurship. *La relève est-elle au rendez-vous au Québec?*, Centre de vigie et de recherche sur la culture entrepreneuriale, 2010.
- ²³ *Ibid*
- ²⁴ Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques. *La soutenabilité budgétaire des finances publiques du Gouvernement du Québec*, Université de Sherbrooke, Janvier 2014.
- ²⁵ J. Trudel. *Grand dossier : Mal pris, les jeunes ? Découvrez les 27 indicateurs du premier indice québécois d'équité entre les générations*, Magazine l'Actualité, Avril 2014.
- ²⁶ J. Trudel. *Grand dossier : Attention Danger ! Mais qu'en sera-t-il demain ?*, Magazine l'Actualité, Avril 2014.
- ²⁷ *Ibid*
- ²⁸ F. Fortier. *Les taux d'imposition des entreprises au Québec*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, Avril 2013.
- ²⁹ Hydro-Québec. *Approvisionnements énergétiques et émissions atmosphériques*, 2012.
- ³⁰ Hydro-Québec. *Commission parlementaire sur l'étude des crédits du ministère des Ressources naturelles*, 2013
- ³¹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2010 et leur évolution depuis 1990*, Février 2013.
- ³² Société de transport de Montréal. *Budget 2013 ; Profil de la clientèle*, Décembre 2012.
- ³³ Chambre de commerce du Montréal métropolitain. *Le transport en commun ; au cœur du développement économique de Montréal*, Novembre 2010.
- ³⁴ *Ibid*
- ³⁵ Samara. *Sommes-nous des poids plume? Les formes de participation politique autre que le vote*, Rapport de la démocratie no 6, 2013.